

**MRC DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI  
LE 17 NOVEMBRE 2020**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, dix-septième jour du mois de novembre deux mille vingt, à neuf heures (9h00).

Considérant l'actuelle pandémie causée par la COVID-19 et en vertu du décret 689-2020 du 25 juin 2020 de même que des arrêtés ministériels 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020, la séance du comité administratif est enregistrée et se tient sans public. Les membres du comité administratif y participent en personne et en visioconférence Zoom. Un avis a été publié à l'effet que toute personne peut, préalablement à la séance, acheminer ses questions via le site internet de la MRC.

Étaient présents :

En personne : M. Réal Ryan, préfet et maire de Noyan, M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville et M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec.

En visioconférence : M. Alain Laplante, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu et M. Martin Thibert, maire de Saint-Sébastien.

Étaient présents à titre d'observateurs en visioconférence : Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville et M. Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre.

Également présentes en personne : Mme Michelle Chabot, aménagiste par intérim et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

---

9 h 00            **Ouverture de la séance**

**Adoption de l'ordre du jour**

1972-11-20    Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,  
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu du 17 novembre 2020 soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

1973-11-20    Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,  
Appuyée par le conseiller régional M. Alain Laplante,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 6 octobre 2020, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

**1.0** **URBANISME**

**1.1** **Schéma d'aménagement et de développement**

**1.1.1** **Avis techniques**

**A)** **Avis à la CPTAQ**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer à la CPTAQ que l'implantation d'un système d'épuration des eaux usées, d'un poste de pompage, de conduite d'émissaire et de refoulement du poste de pompage et d'un bâtiment de service sur le lot 6 378 865 à Saint-Georges-de-Clarenceville pour une superficie totale de 5 483,6 mètres carrés est conforme aux orientations du schéma d'aménagement et de développement, aux dispositions du document complémentaire de même qu'en regard des critères de l'article 62 de la LPTAA, le tout tel que déposé au dossier de la CPTAQ (dossier 428932).

**B)** **Sainte-Brigide-d'Iberville - Règlement 2020-359-1**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2020-359-1 adopté par le conseil de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement supprime les alinéas faisant référence à l'obligation de disposer d'un clapet anti-retour et d'un régulateur de pression puisque ces dispositions sont prévues à l'intérieur d'une réglementation distincte.

M. Martin Thibert, maire de la municipalité de Saint-Sébastien, intègre la réunion par visioconférence.

**1.2** **Urbanisme - Divers**

**1.2.1** **Municipalité de Saint-Alexandre - Modification de l'affectation industrielle**

La municipalité de Saint-Alexandre sollicitait une modification du schéma d'aménagement et de développement afin que l'espace vacant de l'affectation industrielle devienne résidentiel. Considérant que la municipalité dispose de 0.91 hectare disponible pour la construction résidentielle et compte tenu de la rareté des terrains industriels au sein du territoire de la MRC du Haut-Richelieu, il n'est pas recommandé d'acquiescer à la demande.

M. Alain Laplante, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, se prononce en défaveur de la demande de modification. Ultérieurement, il revient sur ce dossier et mentionne qu'il serait en faveur de la modification sollicitée par la municipalité de Saint-Alexandre conditionnellement au retrait de l'immeuble visé le long de l'autoroute 35 pour l'implantation du parc d'affaires industriel et d'innovations (PAIR).

**2.0** **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**2.1 Projets en soutien à l'animation et la mise en valeur du patrimoine -  
Octroi d'aides financières**

Le directeur général soumet que cinq (5) projets (4 dans les délais, un en retard) ont été déposés. Le comité d'analyse s'est réuni le 10 novembre 2020 et recommande d'octroyer 10 750\$ pour le projet « *Les chemins de l'histoire : rallye du Vieux L'Acadie* » à l'organisme Les amis de l'église patrimoniale de l'Acadie et 9 500\$ pour le projet « *Ancienne gare de Saint-Alexandre* » à la municipalité de Saint-Alexandre. Ce sujet sera discuté préalablement à la séance ordinaire.

**2.2 Piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham**

**2.2.1 Octroi d'une aide financière pour la saison 2021**

Les membres du comité administratif recommandent d'autoriser le versement d'une aide financière de 54 695,00 \$ au comité Pro-Piste pour la saison 2021.

**2.2.2 Entérinement du rapport annuel d'exploitation**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement du bilan 2020 déposé par le comité Pro-Piste et sa transmission au ministère des Transports au plus tard le 31 décembre 2020. Il est également suggéré d'adopter le rapport des coûts intervenus pour l'entretien de la piste cyclable pour l'année 2020.

**2.2.3 Gratuité d'accès pour l'année 2021 et entretien de la Route verte**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution confirmant au ministère des Transports que l'accès à la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu/Farnham sera libre et gratuit pour tous les utilisateurs au cours de l'année 2021.

**2.3 Clubs de motoneige - Droit de passage saisonnier**

**CONSIDÉRANT** le règlement RM500 concernant les usages, la circulation, le stationnement, les nuisances, les animaux, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les deux Parcs régionaux du territoire de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC souhaite la collaboration des usagers de motoneiges afin de respecter la signalisation, les propriétés riveraines de même que les utilisateurs de la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham ;

**EN CONSÉQUENCE;**

1974-11-20 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,  
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu renouvelle l'autorisation d'utiliser la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham pour la saison 2020-2021 pour le Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc., le Club Auto-Neige Apollon et le Club Bonne entente Farnham / Sainte-Brigide, le tout suivant les dispositions du règlement RM500;

**DE DEMANDER** au Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc. de procéder à l'installation de panneaux de signalisation de la vitesse à un maximum de 30 km/h à chaque intersection à partir du tronçon de l'Autoroute 35 jusqu'au Rang Kempt et ce, d'ici le 24 décembre 2020;

**DE DEMANDER** au président du Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc. de rencontrer les représentants de la Sûreté municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu pour identifier les traverses autorisées à l'intérieur du territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

**D'AVISER** le Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc., le Club Auto-Neige Apollon et le Club Bonne entente Farnham / Sainte-Brigide que la présente autorisation est limitée à la saison 2020-2021 soit, du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 1<sup>er</sup> avril 2021;

**D'AVISER** les trois clubs de motoneige concernés que le conseil de la MRC du Haut-Richelieu évaluera les résultats de la prochaine saison avant de reconduire ou non la présente autorisation.

ADOPTÉE

#### 2.4 Circuit électrique - Coûts et renouvellement

**CONSIDÉRANT** les coûts à verser à AddÉNERGIE Technologies inc. dans le cadre du réseau du circuit électrique;

**CONSIDÉRANT QUE** les revenus de recharges n'atteignent pas 50% des coûts annuels récurrents;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de la MRC de contracter avec l'entreprise représentant le circuit électrique d'Hydro-Québec, soit AddÉNERGIE Technologies inc.;

**CONSIDÉRANT** les coûts de réparation à envisager et l'absence de collaboration inter-région pour la réparation des bornes électriques;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité administratif recommande l'achat local;

**EN CONSÉQUENCE;**

1975-11-20 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,  
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le comité administratif n'autorise pas le renouvellement de l'entente de partenariat conclue avec Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, soit le circuit électrique.

ADOPTÉE

#### 2.5 Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)

##### 2.5.1 Programme PAU/PME et volet AERAM - Octroi de prêts

Le directeur général soumet que 7 dossiers ont été présentés dans le cadre de l'administration du programme PAU/PME et le volet AERAM. Le comité d'analyse de NexDev se réunira en après-midi du 17 novembre 2020 et les recommandations seront formulées préalablement à la séance extraordinaire du 18 novembre 2020 afin d'octroyer les prêts et autoriser les versements;

##### 2.5.2 Contrat de prêt PAU/PME - Avenant 2020-1

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à entériner et autoriser les signatures de l'Avenant 2020-1 au contrat de prêt PAU/PME conclu avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) le 15 avril dernier.

### **2.5.3 Accès entreprise Québec - Subvention**

Le directeur général soumet que le MEI octroiera 900 000\$ par MRC au cours des 5 prochaines années afin que les organismes de développement économique procèdent à l'engagement d'au moins 2 ressources supplémentaires en développement économique. Les documents relatifs à la conclusion d'une entente avec le MEI sont à venir.

Il est également mentionné que cette enveloppe de 200 000\$ a été ajoutée au budget 2021 de la MRC en revenus et en dépenses versées à NexDev.

## **3.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

### **3.1 Modifications**

Mme Michelle Chabot soumet que certains ajustements ont été apportés au document transmis au MSP au cours de l'été en vue d'alléger les obligations des municipalités pour atteindre la force de frappe. Les membres du comité administratif suggèrent de procéder à l'entérinement de ce document et de le transmettre à la ministre de la Sécurité publique pour décision quant à l'approbation ou non du contenu puisqu'il s'agira d'une version finale.

### **3.2 Partie V - Retrait d'assujettissement**

Le directeur général soumet que la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu a retiré son assujettissement en matière de prévention, communications, standardisation des programmes d'entretien et de vérification des équipements, coordination régionale de la formation, conformité, recherche des causes et circonstances des incendies, arrimage des ressources et développement d'autres fonctions spécialisées depuis le 5 novembre 2020.

## **4.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

### **4.1 Remplacement du règlement 389**

Considérant le début de la collecte des organiques à compter de 2021 et la nécessité d'adapter certaines dispositions du règlement 389 aux nouveaux besoins et équipements, les membres du comité administratif recommandent la révision de ce dernier, le tout relativement aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles.

## **5.0 FONCTIONNEMENT**

### **5.1 Finances**

#### **5.1.1 Comptes - Factures**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 25 novembre prochain.

#### **5.1.2 Prévisions budgétaires 2021, Parties I, II, III, IV, V et VI - Adoption**

Suite aux séances de travail des 4 et 18 novembre 2020, les documents relatifs aux prévisions budgétaires 2021 seront mis à jour en fonction des orientations du conseil. Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement de six résolutions visant à adopter le budget de l'année 2021 pour chacune des parties du budget.

**5.1.3 Quotes-parts pour l'année 2021, Parties I, II, III, IV, V et VI - Adoption**

Suite aux séances de travail des 4 et 18 novembre 2020, les documents relatifs aux prévisions budgétaires 2021 seront mis à jour en fonction des orientations du conseil. Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement de six résolutions visant à adopter les quotes-parts de l'année 2021 pour chacune des parties du budget.

**5.1.4 Demandes d'aide financière**

**A) Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville**

Suite aux échanges entre les membres du conseil de la MRC intervenus dans le cadre de la séance de travail concernant les prévisions budgétaires 2021, la demande d'aide financière de la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville pour le projet « Bâtir ensemble » totalisant 1 174 430\$ sur 5 ans, soit 2\$ par habitant, n'est pas recommandée.

**B) InnoSécur**

Suite aux échanges entre les membres du conseil de la MRC intervenus dans le cadre de la séance de travail concernant les prévisions budgétaires 2021, la demande d'aide financière d'InnoSécur au montant de 75 000\$ pour l'engagement d'une ressource est recommandée sous une autre forme, soit que NexDev procède à l'embauche d'une personne qui œuvrera en soutien à InnoSécur. Cette orientation est préconisée compte tenu que NexDev a été mandaté pour constituer et gérer une Zone d'innovation.

**C) Les habitations de Lacolle-Beaujeu**

Suite aux échanges entre les membres du conseil de la MRC intervenus dans le cadre de la séance de travail concernant les prévisions budgétaires 2021, la demande d'aide financière de 150 000\$ de l'organisme Les habitations de Lacolle-Beaujeu est recommandée.

**D) Centre de plein air L'Estacade**

Suite aux échanges entre les membres du conseil de la MRC intervenus dans le cadre de la séance de travail concernant les prévisions budgétaires 2021, la demande d'aide financière du Centre de plein air L'Estacade est recommandée pour un montant de 200 000\$.

**E) CCIHR - Soyez Local - Cartes-cadeaux 2<sup>e</sup> édition**

Suite aux échanges entre les membres du conseil de la MRC intervenus dans le cadre de la séance de travail concernant les prévisions budgétaires 2021, la demande d'aide financière de 25 000\$ de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu pour le projet de cartes-cadeaux est recommandée.

**F) CCIHR - Aide au fonctionnement pour 2021**

Suite aux échanges entre les membres du conseil de la MRC intervenus dans le cadre de la séance de travail concernant les prévisions budgétaires 2021, il est recommandé d'octroyer une aide financière de 100 000\$ pour le fonctionnement 2021 de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu.

**G) Municipalité d'Henryville - PAFIRS**

Le directeur général soumet que la municipalité d'Henryville sollicitera une aide financière de la MRC du Haut-Richelieu advenant que sa demande déposée dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) pour le projet de réaménagement du Parc des copains soit acceptée.

CAPV2020-11-17

**5.1.5 Liste des fournisseurs via Solutions bancaires Internet - Mise à jour**

**CONSIDÉRANT QUE** les listes de comptes sont soumises pour approbation et autorisation de paiement à chaque séance;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs fournisseurs doivent être payés de façon récurrente;

**CONSIDÉRANT** les moyens technologiques via Solutions bancaires Internet ou autres permettant de payer les comptes de façon rapide, efficace et économique;

**CONSIDÉRANT** le règlement 265 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations du secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu l'autorisant à payer les dépenses incompressibles dans le respect et l'application des budgets acceptés par le conseil;

**EN CONSÉQUENCE;**

1976-11-20 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,  
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu approuve la mise à jour de la liste des fournisseurs payés via Solutions bancaires Internet, le tout tel que déposé sous la cote «document 5.1.5 » des présentes;

**D'AUTORISER** le directeur général à procéder en tout temps au paiement de l'ensemble des factures de ces fournisseurs via Solutions bancaires internet.

ADOPTÉE

**5.1.6 Opération Nez rouge Haut-Richelieu - Aide financière**

**CONSIDÉRANT QUE** l'édition 2020 d'Opération Nez rouge ne peut se tenir due à la pandémie causée par la COVID-19;

**EN CONSÉQUENCE;**

1977-11-20 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise le versement d'une somme de 1 000\$ à titre d'aide financière pour l'année 2020 à l'organisme Opération Nez rouge Haut-Richelieu;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**5.2 Divers**

**5.2.1 Service de sécurité incendie - Soutien gouvernemental**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC de Pierre-De Saurel afin que le soutien financier du gouvernement du Québec soit augmenté de façon significative et ce, pour les services et régies de sécurité incendie. Un appui est également suggéré pour demander une révision de la loi et des orientations en matière de sécurité incendie en tenant compte de la réalité de l'ensemble des municipalités du Québec et définir clairement, en concertation avec les municipalités, l'avenir à donner aux services de sécurité incendie du Québec.

**6.0                    COURS D'EAU**

**6.1                    Rivière du Sud, branche 11 - Saint-Alexandre - Demande d'entretien**

Les membres du comité administratif demandent qu'une lettre soit acheminée aux représentants de la municipalité de Saint-Alexandre afin de les informer que la demande d'entretien pour la branche 11 de la rivière du Sud ne peut être reçue puisqu'il n'y a pas de nuisance au bon écoulement de l'eau ni de sédimentation, le tout suivant un rapport déposé par le coordonnateur de cours de la MRC.

Mme Danielle Charbonneau, maire de la municipalité d'Henryville, quitte la réunion.

**6.2                    Ruisseau Barbotte, branches 10 et 11 - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans les branches 10 et 11 du ruisseau Barbotte, à savoir : Excavation CMR inc. 833,57\$; Groupe PleineTerre inc. 493,25\$; Frais d'administration 1,04\$ pour un total de 1 327,86\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**6.3                    Ruisseau Chartier - Municipalités de Mont-Saint-Grégoire, Saint-Alexandre, Saint-Jean-sur-Richelieu et Sainte-Anne-de-Sabrevois -  
Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Charles Fortier, ing. de la firme Tetra Tech QI inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le coordonnateur des cours d'eau ou en son absence, le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de Pêches et Océans Canada, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans le ruisseau Chartier situé sur le territoire des municipalités de Mont-Saint-Grégoire, Saint-Alexandre, Saint-Jean-sur-Richelieu et Sainte-Anne-de-Sabrevois.

**6.4                    Ruisseau Hood, branche 10 - Municipalité de Mont-Saint-Grégoire -  
Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de Mme Audrey Ouellet, ing. de la firme ALPG consultants inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le coordonnateur des cours d'eau ou en son absence, le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de Pêches et Océans Canada, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 10 du ruisseau Hood située sur le territoire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

**6.5                    Rivière du Sud, branche 51 - Municipalité d'Henryville -  
Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de Mme Audrey Ouellet, ing. de la firme ALPG consultants inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le coordonnateur des cours d'eau ou en son absence, le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de Pêches et Océans Canada, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 51 de la rivière du Sud située sur le territoire de la municipalité d'Henryville.



CAPV2020-11-17

7.0 VARIA

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

9.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1978-11-20 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

**DE LEVER** la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC  
du Haut-Richelieu, ce 17 novembre 2020.

ADOPTÉE

---

M. Réal Ryan,  
Préfet

---

Me Joane Saulnier,  
Directeur général et secrétaire-trésorier